

Arrêté n° DEC2-2025-09 portant nomination de la présidente de jury de l'examen conduisant à l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI)

Académie de Créteil
(Session 2025)

La Rectrice de l'Académie de Créteil ;

Vu les articles D. 222-4 à D. 222-10-1 du Code de l'éducation ;

Vu le décret n°2017-169 du 10 février 2017 modifié relatif au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée ;

Vu l'arrêté du 10 février 2017 modifié relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive ;

Vu la circulaire du 12 février 2021 relative à la formation professionnelle spécialisée et du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive ;

- ARRÊTE -

ARTICLE 1 : Est nommée, pour la session 2025, présidente de jury du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) de l'académie de Créteil, Madame Pascale SCHWAGER, Conseillère technique Ecole inclusive auprès de Madame la Rectrice.

ARTICLE 2 : La Directrice par intérim du Service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 29 janvier 2025

La Rectrice de l'Académie de Créteil,



Julie BENETTI